



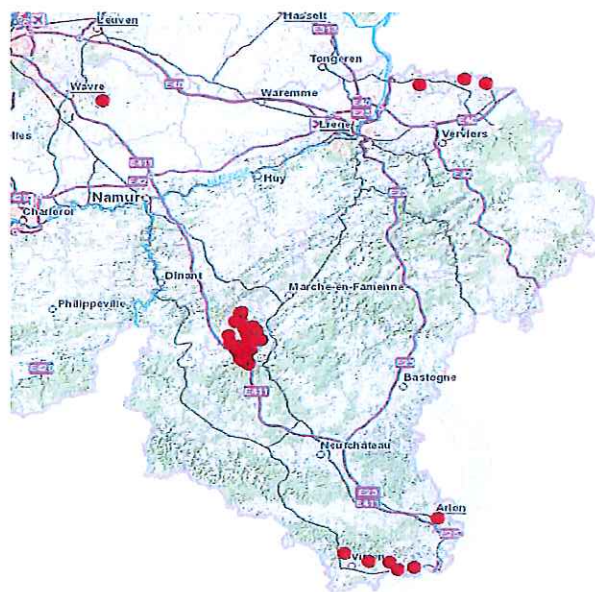
LA PROCESSIONNAIRE DU CHENE : ses poils sont dangereux pour la santé !

La commune de Wellin met en garde la population face à une prolifération préoccupante de chenilles processionnaires du chêne en Wallonie. En plus d'engendrer des dégâts sur les arbres, ces insectes représentent une véritable menace pour la santé publique.

Des nids ont été observés sur plusieurs zones et des communes avoisinantes et commencent à être signalés sur le territoire de notre commune.



Ci-dessous carte des nids connus depuis 2018 par l'OWSF (MAJ 12/07/2018)



Gestion et lutte

La lutte contre la processionnaire est très importante. Contrairement à d'autres régions d'Europe, la Wallonie a été épargnée jusqu'à présent. Les zones concernées en 2018 restent infestées par un nombre limité de nids. Il est encore possible à ce stade de contenir le ravageur dans notre région.

L'impact sur les arbres peut être variable : les défoliations même si elles sont totales n'engendrent pas la mort de l'arbre.

Le principal risque est lié à la santé humaine et animale.

Que faire en cas de détection ?

- 1. N'essayez en aucun cas d'éliminer vous-même les chenilles. La lutte contre les processionnaires est affaire de professionnels (pompiers, protection civile ou prestataires privés).** Actuellement, les pompiers évaluent la situation des nids et peuvent n'intervenir qu'en cas de mise en danger des personnes. Si la destruction n'est pas urgente, les propriétaires doivent recourir à une société privée. La Protection civile intervient également s'il y a urgence et limite son intervention au domaine public. Elle facture son intervention au propriétaire des lieux.
- 2. Rapportez le cas à l'Observatoire wallon de la santé des forêts. Tél : 081/626 420 owsf.dgarne@spw.wallonie.be**

Risques pour la santé animale et humaine

Les poils urticants ne sont pas les grands poils visibles sur la chenille mais bien ceux, microscopiques que les chenilles âgées (3^e stade ou plus) expulsent de poches abdominales quand elles sont menacées. Ces poils provoquent une éruption cutanée douloureuse avec de fortes démangeaisons, de la conjonctivite, une irritation des voies respiratoires, une inflammation des muqueuses de la bouche et des intestins...

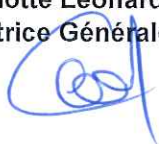
Que vous ayez été en contact avec la peau, les yeux, par inhalation, par ingestion, nous vous conseillons de faire appel à votre médecin. Les personnes qui en plus des signes locaux présentent des symptômes tels que malaise, vertiges, vomissements doivent être dirigées vers un **hôpital**.

Les animaux de compagnie, les chevaux, et le bétail sont également vulnérables par contact, voire ingestion. Il convient de faire appel à un vétérinaire.

Pour plus de renseignements :

<http://owsf.environnement.wallonie.be/fr/11-07-2019-la-chenille-processionnaire-un-ravageur-qui-ne-manque-pas-de-piquant.html?IDD=6157&IDC=5798>.

Charlotte Léonard
Directrice Générale



Pour le Collège Communal,
Nadine Godet
Echevin de l'Environnement



Benoît Closson
Bourgmestre

